

Fait à Forest, le 16 janvier 2023.

Résumé de la question : les citoyen·nes forestois·es et l'asbl Marais Wiels Moeras, ont fait toutes les démarches envisageables afin de protéger l'entièreté du Marais Wiels. Ces dernières sont énumérées dans l'interpellation qui suit.

Nous demandons à l'ensemble du Conseil Communal :

- 1) de s'engager publiquement et d'activer en urgence tous les leviers disponibles afin de soutenir les actions menées par les Forestois·es pour que l'entièreté du plan d'eau et ses abords soient repris dans l'atlas du réseau hydrographique puis au PRAS.
- 2) d'initier ou de soutenir une demande de classement de l'entièreté du site des anciennes brasseries Wielemans Ceuppens.

Madame la bourgmestre,

Les récentes déclarations du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale¹ menacent sérieusement le Marais Wiels (*).

Rudi Vervoort a en effet confirmé l'intention de Citydev de construire 70 à 80 appartements (acquisitifs publics donc privés à long terme) sur le plan d'eau, à front de rue entre le Brass et le Métropole qui, lui, va être doublé ou étendu.

Nos rencontres avec son cabinet, soit concernant le Marais Wiels lui-même, soit pour la demande d'un moratoire d'artificialisation des sols vivants bruxellois, ne sont pour le moins pas plus encourageantes pour sauvegarder l'entièreté du Marais Wiels.

La rencontre que nous avons eue préalablement avec le ministre Alain Maron laissait pourtant entrevoir un espoir mais il semble que les éventuelles négociations pour la révision de l'accord politique conclu lors de l'achat du site du Marais Wiels n'aient pas joué en la faveur de ce site accidentel certes mais naturel et « exceptionnel » (selon le terme de Thomas Van den Boogaerde, chef de projet, Stratégie et projets, Division Espaces verts, de Bruxelles Environnement ²).

Pourtant, et vous n'êtes pas sans l'ignorer, bon nombre de Forestois·e·s réclament la sauvegarde de l'entièreté du Marais Wiels, dont la renommée dépasse les frontières (communales, régionales et nationales).

- la protection de tout le Marais Wiels figure parmi **les recommandations du Conseil Citoyen** sur le changement climatique. L'importance du Marais Wiels a été soulignée à la fois en terme de stratégie pour lutter contre le changement climatique (puits de CO₂, régulation de température par évapotranspiration, lutte contre les inondations, etc) ainsi que comme stratégie d'adaptation (espace vert et bleu nécessaire à tous, tout spécialement en période de canicule, la biodiversité permise par la superficie et la

variété de la flore et de la faune qui permettent à un écosystème stable de se développer offrent ainsi une meilleure résistance des espèces aux changements climatiques).

- les résultats du **Master Plan** démontrent qu'entre 74 et 82 % des répondant·e·s sont attaché·e·s au Marais Wiels entre autres pour ses qualités écologiques, environnementales et de gestion intégrée des eaux pluviales.
- Le 15 mai dernier, plus **d'un millier de personnes** selon la police **ont marché à Forest pour le maintien de TOUT le Marais Wiels**. Si la marche s'inscrivait dans une série de marches pour sauvegarder les sols vivants bruxellois, la plupart des marcheur·euse·s / manifestant·e·s étaient des Forestoi·e·s. 1000, ce n'est pas rien³! C'est un signal fort que vous donnent des Forestois·e·s et des Bruxellois·e·s. Nous pensons qu'il est important que vous en preniez note et conscience. Ces marches sont aussi un exercice de démocratie.
- Il existe désormais **une asbl Marais Wiels Moeras**. L'association a pour objet, en dehors de tout esprit de lucre, d'organiser et de participer à :
 - la protection et la promotion du Marais Wiels (ZIR n°7) et la visibilisation de cet espace au niveau régional et européen en lien avec d'autres espaces similaires.
 - la protection et la promotion des services écosystémiques rendus par le plan d'eau et ses abords, de la biodiversité existante (et à venir), du paysage, ...
 - la transmission et le partage de connaissances liées à la nature et aux écosystèmes
 - la valorisation du patrimoine architectural
 - la protection et la promotion de la vie sauvage.
- Depuis le 17 septembre, **le Marais Wiels est jumelé avec le Lago Bullicante de Rome** et ce afin de mettre en avant l'importance de la protection de ces sites d'eau résurgente et de donner une dimension européenne de la lutte pour renforcer les écosystèmes et la biodiversité spontanée⁴.

Résultant du percement de la nappe phréatique lors d'excavations en vue de construire un centre commercial, une partie du site privé où se situe le Lago Bullicante, a été, suite à des manifestations et des pressions citoyennes, exproprié par la Région et classé patrimoine naturel. Des habitant·e·s en assurent la gestion sous la tutelle de Roma Natura (l'équivalent de Bruxelles Environnement à Rome).

- **Des écoles maternelles, primaires, secondaires proches ainsi que des écoles supérieures ou universitaires** plus lointaines viennent le visiter (et/ou bénéficient d'une visite guidée par l'asbl Marais Wiels Moeras) et/ou le prennent comme sujet d'étude et de recherche. Récemment, 90 étudiant·e·s Lyonnais·es sont venu·e·s le visiter.

- Le paysagiste **Eric Lenoir, invité par la Commune de Forest**, a cité le Marais Wiels lors de ses présentations et de ses publications fb. **Il s'est prononcé sans ambages en faveur du maintien du Marais Wiels dans son entièreté vu sa valeur biologique.**
- Nous nous permettons de signaler **le rapport de Simon DeMuynck** présenté il y a quelques mois par la Commune qui souligne les inégalités écologiques auxquelles font face les habitant·e·s des quartiers les plus pauvres de la RBC. Le bas de Forest, dense et en carence d'espaces verts et à fort aléa d'inondation, est clairement concerné. Il ne mérite pas un "Marais Wiels" réduit avec, en prime, une augmentation de la densité de population (avec les 60 appartements de Diamant Board et les 70 à 80 appartements supplémentaires prévus au Marais Wiels, le manque d'espaces verts et ouverts va nettement s'accroître)
- La zone du Marais Wiels est classée par Bruxelles Environnement comme **zone de haute à très haute valeur biologique**. La carte d'évaluation biologique de BE est indicative mais rappelons que la commission délibérative (organisée par le Parlement bruxellois) consacrée à la place de la biodiversité en ville a demandé à Bruxelles Environnement que ces cartes soient réglementaires⁵.

Le Marais Wiels est considéré par **Anne Teller** (Senior Expert European Commission, Directorate General for the Environment Unit D2 - Natural Capital and Ecosystem Health unit) comme un "*exemple intéressant de restauration de la nature en ville, qui est l'une des priorités de la Stratégie pour la Biodiversité d'ici à 2030 et plus particulièrement du projet de règlement sur la restauration de la nature qui est pour le moment en discussion avec les Etats membres de l'Union européenne*".

Nous sommes reconnaissant·e·s à la Commune d'avoir proposé à la Région l'achat du site du Marais Wiels, après que celle-ci ait fait l'acquisition du terrain entre le Wiels et le Brass et derrière le Brass (appartenant à un autre propriétaire). La majorité communale en 2021 se satisfaisait de l'accord politique régional conservant une partie du Marais Wiels et y construisant 70 à 80 appartements (acquisitifs publics), une extension du Métropole ainsi que l'aménagement d'un parc infrastructurel. L'ambition avancée de la Commune lors du Master Plan était, entre autres, que les constructions envisagées par la Région aient le moins possible d'emprise au sol. Du reste, le Brass a plus d'une fois souligné les nuisances sonores que cette institution culturelle engendrerait pour de nouveaux proches habitant·e·s.

Il s'avère que Citydev opérerait pour la construction à front de rue (avenue Van Volxem), entre le Brass et le Métropole, sur une profondeur maximale de 14m (s'appuyant sur une étude sur le flux de l'eau commandée par Bruxelles Environnement).

Il s'avère, concernant le Métropole, que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (suite à l'étude du bureau VELD Architecten) envisage le développement du bâtiment à travers soit un dédoublement, soit une extension au Nord.

Sachant que le projet de construction d'appartements, tel qu'il se dessine, ne constitue pas une « option minimale d'emprise au sol », sachant que le développement du Métropole tel qu'il est envisagé engendrera un assèchement d'une partie du terrain et une importante emprise au sol, sachant que le bas de Forest est victime d'inondations, sachant que ces phénomènes sont amenés à augmenter en force et en régularité, sachant que l'impact environnemental de ces constructions d'appartements cumulé à celui de la rénovation/extension du Métropole sera désastreux, sachant que le sol des parcelles concernées par ces constructions est en catégorie 4 de la carte des sols de BE, ce qui signifie qu'il est pollué, sachant que pour construire sur sol pollué il faut dépolluer les sols

sachant que la qualité de l'eau du Marais Wiels est, actuellement, d'une qualité supérieure (autant chimique que biologique) à la qualité des eaux des autres plans d'eau bruxellois,

sachant que cet équilibre atteint court un grand risque, sachant ce plan d'eau de près de 9000m² n'est toujours pas reconnu comme tel dans l'Atlas du réseau hydrographique de la Région par Bruxelles Environnement,

sachant qu'il ne figure pas non plus dans le Plan Régional d'Aménagement du Sol actuellement en phase de modification,

sachant que ce dit Atlas et ce Plan arriveront trop tard face à l'avancée des projets immobiliers,

sachant que l'avancée de ces projets régionaux est très rapide et menace l'intégrité du Marais,

sachant que le site du Marais Wiels n'est pas désigné comme Natura 2000 sous la directive Habitats, que sa protection éventuelle est donc du ressort de l'Etat et de la Région bruxelloise en particulier et non de la Commission européenne.

En conséquence,

- nous demandons que la Commune active en urgence tous les leviers disponibles (politiques, administratifs et juridiques) pour que l'entièreté du plan d'eau et ses abords (roselières nord, sud ainsi que la petite roselière latérale incluses) soient repris dans l'atlas du réseau hydrographique puis au PRAS.
- nous demandons par ailleurs formellement à la Commune si elle est prête à soutenir ou mieux, à introduire une demande d'inscription sur liste de sauvegarde de l'entièreté du site des anciennes brasseries Wielemans Ceuppens (du 354 au 380 (non inclus) avenue Van Volxem). Cette inscription est une première étape pour le **classement** du site au titre de site ou au titre d'ensemble. Les intérêts historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique (naturaliste), paysager, social, urbanistique, ... de ce site sont nombreux et méritent une totale protection.

Marais Wiels Moeras asbl

* Nous entendons par “Marais Wiels”, une superficie de 8500 m² qui inclut le plan d’eau et ses abords y compris les roselières/saulaie au nord du site.

(1) 17/10/2022 - Cion Développement territorial - Cie Territoriale Ontwikkeling

(2) <https://www.paperblog.fr/9833888/marais-wiels-bruxelles-belgique/#19dwj6edqxrzc5wih>

(3) A titre de comparaison, ils étaient 1000 aussi à manifester le 8 octobre dernier sur le site de Total Energie.

(4) article dans la DH : <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2022/09/18/jumelage-entre-le-marais-wiels-et-le-lac-bullicante-a-rome-PYS3HHONONB3BLMX2OZSPAQ35A/?fbclid=IwAR3StcxJPg7qq6RGgRoDGpIXqFqIlk8mpipLXEpz6VM7qOKDohTrhDsOpLs>

interview sur BX1 radio :

https://bx1.be/radio-emission/le-12h30-22-09-2022/?fbclid=IwAR3cGpD6dDmQG3kPfTglcoOIL9h0SIDjb_6NndF0m9xgLVkr0aGBcHw0rA

(5) <http://weblex.irisnet.be/data/crb/biq/2022-23/00017/images.pdf>

Page suivante se trouvent les signatures requises pour l’interpellation.

